

7IDÉAUX
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 2 800 euros
Siège social : 4 Rue Pages
34350 VALRAS-PLAGE
Siège de liquidation : 27 Rue Cathares
34760 BOUJAN-SUR-LIBRON
912 726 809 RCS BEZIERS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DE CLOTURE DE LIQUIDATION
DU 08 AOUT 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE HUIT AOUT,
A 14 HEURES,

Les associés de la Société 7IDÉAUX, société civile immobilière en liquidation au capital de 2 800 euros, divisé en 280 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de liquidation, sur convocation verbale du liquidateur.

Sont présents :

- Madame Patricia SABATIER, ép BALLESTER, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Frédérique COLLET, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Delphine DUGIED, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Olivier DURAND, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur François IZARD, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Anthony NAVARRO, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Sandra RAYNAUD, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par M. Anthony NAVARRO, liquidateur.

Il déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

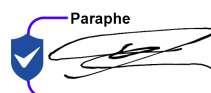
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le compte définitif de liquidation,
- les attestations de régularité fiscale et sociale,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président précise que les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2024 ont été transmis le 29/07/2025 (date mentionnée sur la plaquette du bilan). La présente Assemblée s'est ainsi réunie ce jour pour décider la liquidation de la Société.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le résumé des opérations de liquidation de M. Anthony NAVARRO liquidateur, et ses commentaires sur les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 31/12/2024, approuve purement et simplement les opérations et les comptes de liquidation, faisant ressortir une perte de -1 812 euros que l'assemblée générale décide d'affecter au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale prend acte que compte tenu de cette affectation, des capitaux propres s'élèvent à 988 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

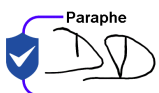
DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, compte tenu de ce que les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 31/12/2024 font apparaître un solde de capitaux propres s'élevant à 988 euros, décide le remboursement partiel du capital social à hauteur de 988 euros réparti entre les associés au prorata de leur droit au capital social.

Les paiements seront effectués à l'initiative du liquidateur à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de décharger le liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation de la société 7IDÉAUX, **à compter de ce jour**. En conséquence, la personnalité morale de la Société cessera d'exister à l'issue de sa radiation au Registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Mme Patricia BALLESTER Signé par :  Patricia BALLESTER D427CB2846154C0...	Mme Sandra RAYNAUD DocuSigned by:  02BA72FD147B4A4...
Mme Delphine DUGIED Signé par :  72968045D5144B2...	M. Olivier DURAND Signé par :  A72FFA8BB097448...
M. François IZARD Signé par :  François IZARD 90DF8610C91A4FB...	M. Anthony NAVARRO Signé par :  5C70D93362AD460...
M. Frédérique COLLET Signé par :  Frédéric COLLET A31EE4FF534443D...	